

2022 - 2023



GUIDE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- Zone : Afrique Occidentale
- Pays : BURKINA FASO
- Ville : OUAGADOUGOU
- Etablissement : Lycée Français Saint-Exupéry
- Site Internet : www.lfse.org
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/lfseouaga/>
- Téléphone : 00 226 25 33 13 08 (lycée)
00 226 25 33 32 40 (école)



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
AVANT L'ARRIVEE EN POSTE	4
<input type="checkbox"/> PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
<input type="checkbox"/> historique	4
<input type="checkbox"/> localisation et coordonnées	4
<input type="checkbox"/> structure et gestion	4
<input type="checkbox"/> établissement homologué par le Ministère français de l'Education nationale	5
<input type="checkbox"/> axes du projet d'établissement	5
<input type="checkbox"/> PRESENTATION DU PAYS D'ACCUEIL	7
<input type="checkbox"/> informations générales et situation sociopolitique	7
<input type="checkbox"/> Contexte sécuritaire	7
<input type="checkbox"/> situation sanitaire	8
<input type="checkbox"/> coût de la vie	9
<input type="checkbox"/> logement et transport	10
<input type="checkbox"/> vie pratique	11
<input type="checkbox"/> loisirs et culture	11
<input type="checkbox"/> LE RESEAU DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS A L'ETRANGER	12
<input type="checkbox"/> Enseigner dans un établissement à programme français à l'étranger	12
<input type="checkbox"/> Agence pour l'enseignement français à l'étranger	12
<input type="checkbox"/> Mission Laïque Française	13
<input type="checkbox"/> autres tutelles	13
<input type="checkbox"/> MODALITES ADMINISTRATIVES	13
<input type="checkbox"/> statuts professionnels, types de contrat et procédures de détachement	13
<input type="checkbox"/> traitement, avantages et suivi de carrière	15
<input type="checkbox"/> impôts et cotisations	15
<input type="checkbox"/> MODALITES PRATIQUES AVANT LE DEPART	16
<input type="checkbox"/> formalités d'entrée dans le pays	16
<input type="checkbox"/> vaccinations, santé	17
<input type="checkbox"/> documents d'état civil et professionnels dont il faut se munir	17
A L'ARRIVEE EN POSTE	18
<input type="checkbox"/> ASPECTS PRATIQUES	18
<input type="checkbox"/> accueil à l'aéroport	18
<input type="checkbox"/> hébergement les premiers jours	18
<input type="checkbox"/> argent	18

<input type="checkbox"/>	téléphone et Internet	18
<input type="checkbox"/>	logement, eau et électricité	19
<input type="checkbox"/>	transport, véhicule	20
<input type="checkbox"/>	sécurité	20
<input type="checkbox"/>	aspects socioculturels	21
<input type="checkbox"/>	formalités administratives (autorités consulaires et nationales).....	21
<input type="checkbox"/>	ASPECTS PROFESSIONNELS	22
<input type="checkbox"/>	visite de la classe et de l'établissement	22
<input type="checkbox"/>	entretien avec la direction et les autres membres de l'administration.....	22
<input type="checkbox"/>	fonctionnements spécifiques à l'établissement	22
<input type="checkbox"/>	aspects pratiques.....	23
<input type="checkbox"/>	inspection primaire	23
<input type="checkbox"/>	Inspection secondaire	24
<input type="checkbox"/>	Service de Coopération et d'Action Culturelle	24
<input type="checkbox"/>	formation continue et projets de zone	25
	ANNEXE : CONTACTS	26

INTRODUCTION

Ce guide d'accueil des nouveaux arrivants vise à apporter aux personnes qui ont pour projet de postuler dans notre établissement ou qui viennent d'arriver en poste des informations pratiques relatives à leur installation.

Il est construit chronologiquement comme suit :

- Période qui précède l'arrivée en poste (pages 3 à 14) ;
- Période qui concerne la prise de fonction (pages 14 à 22).

Il donne, enfin, les informations et contacts nécessaires avant le départ.

A chacun d'entre vous, nous souhaitons la bienvenue au lycée français Saint Exupéry.

L'équipe de direction.

LOCALISATION



AVANT L'ARRIVEE EN POSTE

Le Lycée Saint-Exupéry se veut un lieu d'apprentissage des compétences et des connaissances, des promotions des qualités de tous, d'exercice d'une autonomie raisonnée, progressive et disciplinée, de partage de cultures, de respect de l'autre et de recherche d'excellence. Tous les acteurs de l'établissement s'attachent à atteindre ces objectifs ambitieux mais combien nécessaires à la réussite scolaire et personnelle des futurs citoyens qui nous sont confiés.

Présentation de l'établissement

HISTORIQUE

Le lycée Saint-Exupéry a plus de 40 ans. Jusqu'en 1976, il regroupait, sur le site actuel de la section primaire, l'ensemble des classes. La croissance des effectifs va entraîner l'achat du site du collège lycée par l'APE en 1976 et 1985. En 1989, le lycée compte plus de 650 élèves et un nouveau bâtiment est construit. A l'école primaire, l'accroissement des effectifs entraîne aussi des restructurations et des aménagements nouveaux. Aujourd'hui, le lycée Saint-Exupéry accueille près de 1100 élèves.

LOCALISATION ET COORDONNEES

L'établissement se trouve sur deux sites différents :

- L'école primaire est à proximité du rond-point des Nations Unies et à côté de l'OMS (quartier Koulouba, secteur 4). Tel : (00 226) 25 33 32 40.

Email : secretariat.primaire@lfse.org

- Le lycée se situe au centre-ville près du grand marché sur l'avenue Joseph Badoua (quartier Saint Léon, secteur 1). Tel : (00 226) 25 33 13 08. Email : secretariat.lycee@lfse.org

STRUCTURE ET GESTION

Le lycée Saint-Exupéry comprend une école primaire (maternelle et élémentaire), un collège et un lycée général.

- L'école maternelle : 5 classes de la petite à la grande section. Enseignement de l'Anglais à partir de la moyenne section.
- L'école élémentaire : 16 classes du CP au CM2 (3 classes par niveau). Enseignement de l'Anglais et de l'Informatique à tous les niveaux.

- Le collège : 12 divisions de la 6^{ème} à la 3^{ème} (3 classes par niveau). Enseignement de l'Anglais, de l'Allemand et de l'Espagnol, Latin à partir de la 5^{ème}, Association Sportive à tous les niveaux, Education à l'orientation.

- Le lycée : 11 divisions de la seconde à la terminale

Le lycée Saint-Exupéry est un établissement d'enseignement général appartenant à l'Association des Parents d'Elèves du lycée Saint-Exupéry (**APE**), composée de l'ensemble des parents, tuteurs ou responsables légaux des élèves régulièrement inscrits dans l'établissement, ayant acquitté le montant des cotisations et droits divers. Il est lié avec l'état français par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (**AEFE**).

■ **ETABLISSEMENT HOMOLOGUE PAR LE MINISTERE FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Le lycée Saint-Exupéry est homologué par le Ministère français de l'Education nationale. Il est régi par les principes fondamentaux suivants :

- Conformité aux principes fondamentaux d'égalité, de liberté et de laïcité ;
- Conformité aux programmes français ;
- Conformité aux principes d'organisation pédagogique et éducative ;
- Préparation aux examens français ;
- Possibilité donnée aux élèves, à tout niveau, de passer d'une école ou d'un établissement homologué à un autre ou d'une école ou d'un établissement homologué à une école ou un établissement public ou privé sous contrat en France, sans examen d'admission.

La liste des écoles et des établissements d'enseignement français à l'étranger fait l'objet d'un arrêté publié chaque année au Journal officiel de la République française.

■ **AXES DU PROJET D'ETABLISSEMENT**

Comme tous les établissements reconnus par le Ministère français de l'Éducation nationale, le lycée Saint-Exupéry élabore un projet d'établissement qui est le document de référence, une feuille de route en matière pédagogique pour le LFSE. Les spécificités pédagogiques, les projets et la formation continue (PFCP et PLF) en sont la mise en œuvre et la déclinaison.

AXE 1. Développer, reconnaître, valoriser l'engagement citoyen des élèves

Rendre nos élèves responsables et engagés dans la communauté

- ✓ Valoriser l'engagement des élèves élus au sein de l'établissement
- ✓ Développer les formations citoyennes au sein de l'établissement
- ✓ L'incivilité une entorse à la citoyenneté
- ✓ Développer la participation des élèves à l'élection des délégués

Favoriser l'égalité fille - garçon

- ✓ Le partage des tâches et des responsabilités pour une égalité filles/garçons
- ✓ Le label AFNOR pour le LFSE

Développer chez nos élèves une conscience éco-citoyenne

- ✓ Ecocitoyen au quotidien

AXE 2. Dynamiser les parcours linguistiques de la maternelle à la terminale

Développer le travail inter cycles entre enseignants de langue pour gagner en cohérence dans les parcours / apprentissages

- ✓ Inscrire l'élève dans la dynamique de son parcours linguistique

Développer des parcours linguistiques et multiculturels ambitieux pour l'ensemble de nos élèves, adaptés à leurs profils.

- ✓ Enrichir et diversifier l'offre linguistique et culturelle
- ✓ Améliorer les conditions d'apprentissage - Permettre aux enseignants de proposer un enseignement adapté à chaque élève

Proposer des parcours de LV d'excellence

- ✓ Mettre en œuvre les parcours LV d'excellence en élargissant les critères de sélection
- ✓ Créer une section internationale qui débouche sur le baccalauréat français international

AXE 3. Accompagner tous les élèves vers leur réussite

Améliorer et rendre cohérente la politique d'accompagnement des élèves de l'école maternelle au lycée, y compris par le travail entre pairs

- ✓ Accompagner pédagogiquement les élèves par la pédagogie de projet
- ✓ Développer des partenariats en faveur de l'accompagnement et de la réussite de tous les élèves
- ✓ Créer et encourager un dispositif de tutorat entre pairs
- ✓ Proposer de nouveaux dispositifs d'aide aux élèves

Favoriser l'innovation pédagogique en matière de différenciation des parcours et d'évaluation

- ✓ Favoriser l'innovation pédagogique
- ✓ L'évaluation pour la réussite de tous

Développer l'autonomie et l'ambition des élèves dans l'ensemble des parcours (de santé, artistique et culturel, avenir)

- ✓ Rendre l'élève acteur de son orientation
- ✓ Rendre visibles les parcours

AXE 4. Construire un cadre de vie accueillant pour l'ensemble de la communauté éducative, qui facilite le sentiment d'appartenance et l'ouverture sur l'extérieur

Développer l'accès des élèves à des activités communes

- ✓ Développer des activités communes
- ✓ Adapter l'organisation de la journée au secondaire pour réaliser des activités péri-éducatives

Améliorer le bien-être des élèves et des personnels au sein de l'établissement par un travail sur les infrastructures (installations pour repas / foyer / toilettes)

- ✓ "Quid des toilettes, ce lieu de vie"
- ✓ Améliorer le vivre ensemble
- ✓ Améliorer le cadre de vie (foyer, cour, salle des maîtres)

Développer les partenariats et les projets avec des établissements de Ouagadougou et ouvrir le LFSE sur l'extérieur

- ✓ Faire entrer la culture burkinabè dans le LFSE
- ✓ Ouvrir l'établissement sur l'extérieur

Présentation du pays d'accueil

INFORMATIONS GENERALES ET SITUATION SOCIOPOLITIQUE

Notre établissement fait partie de la zone Afrique de l'Ouest qui regroupe huit pays : le Cap-Vert, le Burkina-Faso, la Guinée, la Mauritanie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali et la Gambie.

Le Burkina Faso (ancienne Haute Volta), littéralement « Pays des hommes intègres », aussi appelé Burkina, est un pays d'Afrique de l'Ouest sans accès à la mer, entouré du Mali au nord, du Niger à l'est, du Bénin au sud-est, du Togo et du Ghana au sud et de la Côte d'Ivoire au sud-ouest.

La population est de 21,5 millions d'habitants en 2020. La capitale est Ouagadougou, située au centre du pays. C'est l'un des 10 pays les moins développés du monde (avec un indice de développement humain de 0,45 en 2019). La langue officielle est le français. De nombreuses langues nationales sont parlées dont les plus courantes sont le mooré, le dioula. Le pays appartient à la zone soudanaise de type tropical, à part le Nord qui est une zone sahélienne. Deux saisons distinctes : la saison sèche et la saison des pluies (de mi-juin à mi-octobre). Les mois les plus chauds sont mars, avril et mai, où la température dépasse constamment les 40 °C.

CONTEXTE SECURITAIRE

Le contexte sécuritaire régional s'est fortement dégradé ces dernières années, et le Burkina Faso a connu plusieurs attentats visant les intérêts français.

Il est recommandé de consulter régulièrement la page consacrée à la sécurité des voyageurs sur le site France diplomatie : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/burkina-faso/> et de suivre les conseils et recommandations qui accompagnent la carte (zones fortement déconseillées, modes de déplacement, typologie des lieux à éviter ou à privilégier).

Le LFSE est parfaitement sécurisé et fait l'objet d'une attention particulière du poste diplomatique et des responsables de la sécurité français et burkinabè.

■ SITUATION SANITAIRE

A Ouagadougou, les conditions d'hygiène sont correctes dans l'ensemble. Il convient toutefois de prendre des précautions : éviter la consommation d'aliments insuffisamment cuits, éviter l'ingestion de glaçons, de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés, préférer les eaux en bouteilles capsulées ou consommer de l'eau filtrée, bouillie et décontaminée, se laver régulièrement les mains.

Les structures médicales sont nombreuses à Ouagadougou ainsi que les pharmacies, réparties dans les différents quartiers :

- **Le centre médical international (CMI), rue Nazi Boni, tél : 25 30 66 07.** Le CMI est un service de l'Association Internationale de Santé (AIS) chargé d'assumer, en coordination avec les structures de santé locales, les soins courants pour les ressortissants expatriés au Burkina Faso. Le CMI est ouvert de 7h30 à 18h tous les jours avec une présence infirmière (15 000 F. CFA la consultation).

- **Les cliniques**

- Clinique Notre Dame de la Paix, quartier Tanghin, tél. : 25 35 61 53 à 55
- Clinique Ajoncs D'or (ex clinique les Genêts), quartier Ouaga 2000, tél. : 25 37 43 80 à 83
- Clinique El Fateh-Suka, quartier Gounghin, tél. : 25 43 06 00 à 01
- Clinique les Flamboyants, rue du Président John Kennedy, tél. : 25 30 76 00
- Polyclinique Internationale de Ouagadougou (ex-clinique du Cœur), quartier Ouaga 2000, tél. : 25 39 74 74
- Centre médical Agir, quartier Zogona, tél. : 25 36 34 85
- Clinique Frany, quartier zone du Bois ; tél. : 25 36 99 925

Des spécialistes sont également présents : ophtalmologues, kinésithérapeutes, gynécologues, dermatologues, cardiologues, opticiens...

Pour la protection sociale des ressortissants français en contrat local, il est possible d'adhérer à la Caisse des Français de l'Etranger (CFE) qui peut couvrir la maladie, la maternité, l'invalidité, les accidents du travail, les maladies professionnelles, la vieillesse. La CFE est l'équivalent de la sécurité sociale en France, ce n'est pas une assurance complémentaire santé.

Pour les contrats locaux de nationalité française qui le désirent, l'association des parents d'élèves prend à sa charge les cotisations, maladie, maternité, invalidité de la CFE. En revanche, elle ne prend pas en charge les cotisations relatives à la vieillesse et les cotisations relatives aux accidents du

travail. Pour ces deux risques, l'Association des Parents d'Elèves cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Toutefois, le contrat local de nationalité française qui le désire, peut à sa charge, cotiser pour sa retraite auprès de la CFE. Dans ces conditions, il est préférable de se renseigner auprès du service comptabilité du lycée.

La sécurité sociale des contrats locaux d'autres nationalités, qui le désirent, est assurée au Burkina Faso, à l'exception de la vieillesse et des accidents du travail (cf. ci-dessus), par l'organisme SONAR. Il y a une franchise de 10 % du montant des dépenses qui restent à la charge du salarié. L'organisme SONAR diffuse une liste de médecins, et d'hôpitaux agréés. L'adhésion à la SONAR, est ouverte, sans être cumulative avec la CFE, aux contrats locaux de nationalité française.

Dans les deux cas, les ayants droits (conjoint, enfants...) ne sont pas pris en charge par l'Association des Parents d'Elèves, sauf dispositions réglementaires spécifiques prévues par l'AEFE.

Les nouveaux arrivants doivent également penser à souscrire un contrat d'assurance rapatriement qui les couvrira personnellement ainsi que leur famille. Les compagnies les plus utilisées sont IMA Assistance, AXA Assistance, Europe Assistance...

■ COUT DE LA VIE

La monnaie en vigueur, commune aux pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine est le Franc CFA (Parité fixe / 1 € = 655,957 francs CFA).

Hébergement (sur la base d'une chambre double, avec le plus souvent sanitaires dans la chambre).

- *Très bon marché* : inférieur à 22,86 € (15 000 F.CFA)
- *Bon marché* 22,86 à 30,48 € (15 000 à 20. 000CFA)
- *Prix moyens* : 30,48 à 38,11 € (20 000 à 25 000 F.CFA)
- *Plus chic* : 38,11 à 53,35 €... (25 000 à 35 000F.CFA et plus).

Nourriture (Prix d'un plat souvent copieux ou d'un menu du jour proposé par certains restaurants, accompagné d'une boisson).

- *Très bon marché* : inférieur à 1,50 € (1 000 F.CFA)
- *Bon marché* : 1,50 à 4,60 € (1 000 à 3 000 F.CFA)

- *Prix moyens* : 4,60 à 9,20 € (3 000 à 6 000 F.CFA)
- *Plus chic* : supérieur à 9,20 € (6 000 F.CFA).

Autres repères de prix : 1 baguette (150 F.CFA), 1 l de lait (1096 F.CFA), 1 kg de sucre national (750 F.CFA), 1 kg de sucre importé (900 F.CFA), 1 kg de riz (1000 F.CFA), 1 kg de pâtes (800 F.CFA), 1 kg de farine de blé (600 F.CFA), carburant super (615 F.CFA/l), carburant gasoil (545 F.CFA/l), gaz (bouteille de 6 kg = 2000 F.CFA / bouteille de 12 kg = 5 500 F.CFA).

Produits à coût plutôt élevé : supermarchés, soins médicaux et médicaments, restaurants, produits importés.

Produits à bas coût : tout ce qui est local et proposé dans les nombreux marchés.

■ LOGEMENT ET TRANSPORT

Ouagadougou connaît une croissance rapide dans le secteur du logement et des villas peuvent être proposées en location pour un loyer compris entre 150 et 1500 euros (100 000 à 1 000 000 F.CFA) selon le nombre de pièces, la taille du jardin, la présence ou non d'une piscine, la situation géographique. Les quartiers résidentiels sont la zone du Bois, Petit Paris (proches du centre, donc du lycée et de l'école) et Ouaga 2000 situé à vingt minutes du centre-ville. Le gardiennage, de jour comme de nuit, est indispensable. Il est vivement conseillé de résider non loin de son lieu de travail pour éviter les soucis liés aux transports et aux embouteillages.

- Quelques agences immobilières sur Ouagadougou :
 - AICI Tel : (00 226) 25 30 62 65
 - Agence Immobilière du Burkina (AIB) Tel : (00 226) 70 51 87 86
 - Faso Agence Immobilière Tel : (00 226) 76 51 31 93
 - ASDI Tel : (00 226) 75 28 77 77
 - CAP immobilier Tel : (00 226) 25 37 65 77
 - CGE immobilier Tél. (00 226) 25 30 00 15
 - Abdoul Service International Tél. (00 226) 25 38 03 11

Le réseau routier se développe bien depuis plusieurs années, les principaux axes sont goudronnés. Il existe des contrôles aux entrées et sorties des principales villes, un péage est demandé à toute voiture particulière pour « l'utilisation du goudron ». Pour les pistes, surtout en saison des pluies, un véhicule tout terrain est nécessaire. Il faut éviter de rouler la nuit en ville car les rues sont peu ou pas éclairées et en « campagne » à cause des trous sur la chaussée, de la traversée d'animaux. De plus,

de nombreux véhicules n'ont pas de feux de signalisation et le code de la route n'est pas toujours respecté. Le permis de conduire français est reconnu par les autorités burkinabés.

■ VIE PRATIQUE

Liaison avec la France

Le Burkina est à une distance d'environ 4000 km de la France. La liaison aérienne s'effectue en 5h30 sans escale. *Air France* assure des liaisons directes tandis, *Royal Air Maroc*, *Turkish Airlines* assurent des vols avec escales.

Décalage horaire

Lorsqu'il est 12h à Paris, il est 11h au Burkina en hiver et 10h en été.

Approvisionnement

Quelques alimentations et commerces : Marina Market, Liza Market, Bingo Market, Scimas, Diacfa accessoires, Diacfa high-tech, Diacfa matériaux, Orca, Diacfa librairie, le Saint Germain (cave à vin) ...

■ LOISIRS ET CULTURE

Il est possible de pratiquer de nombreux sports collectifs ou individuels à Ouagadougou (tennis, équitation, danse, yoga, gymnastique, golf, rugby, pétanque...) ainsi que la natation dans les piscines des hôtels. Le parc urbain de Bangr Wéogo offre un cadre agréable pour la marche et la détente. La chasse et la pêche sont aussi pratiquées.

L'Institut Français (au centre de Ouagadougou) présente une programmation très variée (théâtre, danse, cinéma, concerts, café-concert...). L'adhésion (7000 F CFA) permet de bénéficier de réductions sur le cinéma et les spectacles ; elle donne libre accès à la salle de presse, aux bibliothèques, au centre d'information multimédia.

Autres lieux de culture :

- Les cinémas (canal Olympia Yennenga, canal Olympia Idrissa OUEDRAOGO, cinéma Burkina, l'institut français, cinéma Neerwaya). Tous les deux ans, se tient pendant huit jours le Festival panafricain du cinéma et de la télévision (FESPACO) qui attire plusieurs milliers de personnes.
- Les théâtres (théâtre de la fraternité, le CITO, l'espace culturel Gambidi...) et le festival International de Théâtre et de Marionnettes de Ouagadougou.
- La musique avec des événements marquants comme « Jazz à Ouaga », les festivals « Waga Hip Hop » et le musée de la musique (avenue Oubritenga).
- L'artisanat avec de nombreux centres et une manifestation tous les deux ans, le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO).

- Les sites touristiques (Sculptures de granit de Laongo , Ruines de Loropéni Les crocodiles sacrés de Bazoulé)

Le réseau des établissements français à l'étranger

ENSEIGNER DANS UN ETABLISSEMENT A PROGRAMME FRANÇAIS A L'ETRANGER

Les enseignants titulaires qui souhaitent travailler à l'étranger peuvent demander un détachement à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), à la Mission Laïque française (MLF) ou directement auprès de l'établissement lorsque celui-ci a signé un accord de partenariat avec l'AEFE.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Elle assure les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant hors de France et contribue au rayonnement de la langue et de la culture française ainsi qu'au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers. L'objectif de l'AEFE est de servir et promouvoir un réseau scolaire unique au monde, constitué à la rentrée 2023 de 543 établissements implantés dans 138 pays.

Elle recrute, affecte, rémunère et assure l'inspection des personnels titulaires de l'Éducation nationale (plus de 6 500 personnes) qu'elle met à disposition des établissements dont elle a la gestion directe (67) ou qui lui sont associés par une convention (159). *Les personnels titulaires exerçant dans les établissements ayant signé un accord de partenariat avec l'AEFE sont recrutés et rémunérés par l'organisme gestionnaire de leur établissement.*

L'Agence propose des événements fédérateurs aux établissements du réseau. Elle relaie des projets pédagogiques communs initiés par ces établissements scolaires.

Elle alloue aux établissements scolaires des subventions de fonctionnement, d'investissement, d'équipement et d'appui pédagogique.

Elle apporte à des familles françaises une aide à la scolarité sous forme de bourses scolaires. Elle accorde des bourses Excellence-Major aux plus brillants des élèves étrangers désireux de poursuivre leurs études supérieures en France.

L'Agence assure la formation continue des personnels qui, pour la zone Afrique de l'Ouest, se déroule principalement à Dakar et Abidjan.

Elle fournit une ingénierie dans les domaines de la pédagogie, de l'orientation scolaire et professionnelle, de l'immobilier et de la gestion.

■ MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

Certains établissements du réseau sont affiliés à la Mission Laïque Française (<http://www.mlffmonde.org/>), association dont le but est la diffusion de la langue et de la culture françaises par le moyen de la scolarisation à l'étranger.

■ AUTRES TUTELLES

Certains établissements du réseau sont gérés par d'autres tutelles : le Ministère de l'Education Nationale du Sénégal, l'ONECS (Office National de l'Enseignement Catholique du Sénégal), une congrégation religieuse.

Modalités administratives

.....

■ STATUTS PROFESSIONNELS, TYPES DE CONTRAT ET PROCEDURES DE DETACHEMENT

Emploi en qualité d'expatrié dans un établissement en gestion directe ou ayant signé une convention avec l'AEFE

Note de service n°2012-129 du 1^{er} août 2012

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61177

La liste des postes à pourvoir est consultable sur le site de l'AEFE

Conditions de recrutement :

- être titulaire du Ministère de l'Education Nationale
- Justifier au minimum de deux ans de services effectifs dans la fonction en qualité de titulaire

Le détachement s'effectue sur une période de trois (03) ans renouvelable une (01) fois

Les demandes sont examinées en commissions consultatives paritaires centrales placée auprès des l'AEFE ou siègent des représentants du Ministère de l'Education Nationale et représentants du personnel.

Emplois en qualité de résident dans un établissement en gestion directe ou ayant signé une convention avec l'AEFE

Conditions de recrutement :

- être titulaire du ministère de l'Education Nationale
- Justifier au minimum de deux (02) ans de services effectifs dans la fonction en qualité de titulaire

Le candidat est recruté sur proposition du chef d'établissement et après avis de la commission consultative paritaire locale. La personne est détachée auprès de l'AEFE, qui la rémunère, pour une période de trois ans, généralement renouvelable. Selon certaines conditions, mais principalement si le résident est recruté hors du pays d'accueil, il peut être placé pendant 3 mois en contrat local. Pendant ces 3 mois, l'association des parents d'élève a délégué sa gestion sur une entreprise de travail temporaire, il est personnel de cette structure et est rémunéré par elle, sur un compte en monnaie locale. Au 1^{er} décembre, il redevient sous gestion AEFE et est rémunéré sur un compte bancaire français en euros.

La liste des postes de résidents vacants ou susceptibles de l'être est publiée sur le site de l'AEFE vers la mi-janvier.

Emploi en qualité de recruté local dans un établissement en gestion directe ou ayant signé une convention avec l'AEFE

Les personnels enseignants recrutés sur un contrat local par un établissement scolaire en gestion directe ou ayant signé une convention avec l'AEFE seront placés en disponibilité.

■ ■ TRAITEMENT, AVANTAGES ET SUIVI DE CARRIERE

L'expatrié perçoit, comme à l'éducation nationale, un traitement brut soumis à retenue pour pension civile et les indemnités et avantages statutaires prévus, ainsi qu'une indemnité mensuelle d'expatriation dont le montant varie selon les pays. Dans certaines conditions, il bénéficie d'un avantage familial.

Le résident perçoit, comme à l'éducation nationale, un traitement brut soumis à retenue pour pension civile ainsi qu'une indemnité spécifique de vie locale (ISVL) dont le montant varie selon les pays. Dans certaines conditions, il bénéficie d'un avantage familial.

La rémunération des enseignants en contrat local est fixée en fonction d'une grille de salaire locale. Cette grille correspond plus ou moins à la rémunération indiciaire brute française. Des cotisations salariales et patronales s'appliquent sur ces rémunérations brutes.

Il n'y a aucune aide à la scolarité apportée par l'association des parents d'élèves.

Une prime d'installation d'un montant de 3000 euros environ est versée en septembre par l'entreprise de travail temporaire retenue par l'association des parents d'élèves pour toute personne recrutée hors du Burkina Faso.

■ ■ IMPOTS ET COTISATIONS

Les personnels sous contrat AEFÉ, expatriés ou résidents, sont assimilés à des coopérants techniques et bénéficient d'un régime d'imposition spécifique. Tous les ans, en mars, l'Ambassade de France communique les modalités d'imposition et indique le lieu d'imposition. La déclaration est annuelle et le paiement doit être effectif avant le 31 mai de chaque année. Il est également perçu sur l'année une taxe de résidence ou taxe d'habitation, la déclaration doit être faite avant le 30 avril de chaque année.

Les personnels en contrat local, quelle que soit leur nationalité, ont un régime d'imposition différent qui est prélevé mensuellement à la source sur leur salaire. L'association des parents d'élèves prélève et verse mensuellement à l'administration fiscale burkinabè le montant de cet impôt.

A titre d'exemple, pour un salaire brut de 2330 euros, le montant de l'impôt sur le revenu prélevé sur le salaire sera de 400 euros.

Des cotisations salariales et patronales à la caisse nationale de sécurité sociale locale sont également appliquées. Les cotisations salariales sont plafonnées à 50 euros.

Modalités pratiques avant le départ

FORMALITES D'ENTREE DANS LE PAYS

Pour entrer au Burkina Faso, il faut avoir un passeport en cours de validité (minimum 6 mois avant la date d'échéance) et un visa obligatoire (le prix dépend de la longueur du séjour et du nombre d'entrée ; de 18 à 100 €) à se procurer à l'Ambassade à Paris ou dans les différents consulats honoraires :

- **Paris** : 159 , Boulevard haussmann – 75008, Paris
Tél . : 01 43 59 90 63
- **Paris Service Consulaire** : 112, rue de Vaugirard – 75006, Paris
Tél. : 01 53 86 01 00
Mail : service.consulaire@ambaburkina-fr.org
- **Bordeaux** : 20 cours de Verdun – 33000 Bordeaux
Tél : 05 56 44 36 11
- **Lyon** : 38, av.Maréchal de Saxe – 69006, Lyon
Tél : 04 72 74 27 50
- **Marseille** : 90, rue de rome – 13006, Marseille
Tél : 06 12 08 34 13
Mail : burkina.consulat13@free.fr
- **Nice** : 49, av. du Loup- 06270 villeneuve-loubet-plage
Tél. : 04 93 20 22 11
Mail : consulburkina06@wanadoo.fr
- **Perpignan** : 7 rue Maillol- 66670 Bages- Perpignan
Tél . : 06 79 91 79 48
- **Poitiers** : 17 route de la Lande – 86 170 Avanton
Tél . : 05 49 51 63 79
- **Rouen** : P.A.T la Vatine 8, rue Andreï SAKHAROV – 76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02 35 07 95 01
Mail : contact@consulat-burkinafaso-rouen.org

■ VACCINATIONS, SANTE

Toute personne entrant sur le territoire devra se munir d'un carnet international de vaccination mentionnant notamment la vaccination contre la fièvre jaune.

De nombreux cas de paludisme sont enregistrés chaque année, un traitement prophylactique contre le paludisme est par conséquent conseillé (prendre attache avec un médecin).

Si la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire, il est fortement recommandé de se faire vacciner contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la typhoïde, la tuberculose, l'hépatite A et B, la méningite (présence permanente de la bactérie et épidémie annuelle généralement de janvier à juin ; vaccination A, C, Y, W 135).

■ DOCUMENTS D'ETAT CIVIL ET PROFESSIONNELS DONT IL FAUT SE MUNIR

- Copie intégrale d'acte de naissance récente (- de 3 mois)
- Passeport en cours de validité
- Carte nationale d'identité
- Extrait du casier judiciaire
- Livret de famille, carnet de santé des enfants, acte de mariage
- Documents de l'Education nationale : derniers arrêtés de promotion, de titularisation, rapports d'inspection, NUMEN, codes d'accès IProf, diplômes (prévoir de les scanner).
- Certificats de travail

A L'ARRIVEE EN POSTE

Aspects pratiques

ACCUEIL A L'AEROPORT

Si vous le souhaitez, vous serez accueilli à l'aéroport international de Ouagadougou par un des membres de la communauté scolaire.

HEBERGEMENT LES PREMIERS JOURS

Possibilité de réserver un hôtel pour quelques jours après l'arrivée, le temps de trouver un logement ou logement chez un membre de la communauté scolaire.

ARGENT

On peut facilement retirer de l'argent avec la carte *Visa* aux distributeurs automatiques des banques *BICIAB* ou *VISTABANK* (groupe *BNP Paribas*), *SGBB* (groupe *Société Générale*) et *UBA ex BIB* (United Bank for Africa), présentes un peu partout à travers le pays, à l'exception du grand nord et de l'extrême sud-est. Ces distributeurs se trouvent généralement en façade des agences bancaires, dans un petit local fermé et gardé 24h/24. Seuls les hôtels de luxe et quelques grandes boutiques d'artisanat cossues acceptent les cartes comme moyen de paiement. Attention : la carte MasterCard n'est quasiment pas acceptée dans le pays, sauf aux distributeurs des agences de la *Banque Atlantique* à Ouagadougou et Bobo Dioulasso seulement.

Il n'est pas intéressant de changer les euros en espèces (billets uniquement) dans les banques, qui ponctionnent une forte commission. Les bureaux de change officiels et même les hôtels ont des taux de change souvent bien plus flexibles.

Essayer de faire de la petite monnaie pendant que l'on est en ville et la garder précieusement car il est ensuite difficile pour les commerçants des petits villages de rendre la monnaie.

TELEPHONE ET INTERNET

- *De la France vers le Burkina* : composer le 00 + 226 + le numéro souhaité (à 8 chiffres). *Pour appeler un numéro fixe, compter 0,10 € pour la mise en relation, puis 0,80€/mn en heures creuses et 0,90 €/mn en heures pleines.*
- *Du Burkina vers la France* : 00 + 33 + le numéro de votre correspondant sans le 0 initial.

Les téléphones portables utilisés en France (système GSM) peuvent fonctionner au Burkina moyennant la souscription d'un abonnement auprès d'une des sociétés locales de téléphonie mobile, Orange, Telecel, Moov pour un coût modique de 3 000 F.CFA. Des cartes de crédit téléphonique prépayées sont également disponibles dans les rues auprès des revendeurs à partir de 500 F.CFA. Pour obtenir un numéro local de téléphonie mobile, il faut se rendre dans une agence des trois opérateurs qui vous fournira sur présentation d'une pièce d'identité une carte « Sim » d'environ 500 F.CFA ou plus avec du crédit de communication.

Les Prises électriques sont européennes (type C et E), avec un courant de 220 V. Si vous utilisez des prises britanniques ou américaines, il vous faudra donc un adaptateur.

Le Burkina Faso est connecté à Internet grâce à des fournisseurs d'accès à des tarifs plus chers qu'en France. La fiabilité de la connexion n'est pas optimale et le débit beaucoup moins important qu'en France.

Pour le téléphone et Internet fixe, s'adresser à l'ONATEL au (00 226) 25 33 40 01. Renseignez-vous également auprès de vos collègues car le marché de la fourniture d'internet s'est ouvert à la concurrence et de nouveaux opérateurs proposent des services parfois de meilleure qualité que l'opérateur national. On trouve des cybers centres dans la plupart des villes du pays, mais Internet ne fonctionne pas toujours. Sinon, les *bureaux de poste* des grandes villes disposent de connexions efficaces et rapides. À Ouagadougou ou Bobo Dioulasso, on ne rencontre pas de problème pour surfer sur Internet. Il faut compter environ 500 F.CFA l'heure.

■ LOGEMENT, EAU ET ELECTRICITE

Les loyers sont relativement élevés dans certains quartiers relativement proches de l'établissement ou très résidentiels (Petit Paris, Zone du Bois, Ouaga 2000) mais il est possible de trouver des appartements ou des villas à des montants plus raisonnables dans des quartiers moins recherchés.

Pour l'ouverture d'un compteur d'eau, s'adresser à l'ONEA (220 avenue de l'ONEA, tel : 25 43 19 01).

Le coût du m³ d'eau varie de 188 F. CFA pour les 6 premiers m³ à 1104 F CFA à partir de 25 m³.

Pour l'ouverture d'un compteur électrique, s'adresser à la SONABEL (55 avenue de la Nation, tel : 25 30 61 00). Le courant électrique est alternatif, monophasé (220 volts), les prises de type français.

Si vous le pouvez, faites l'acquisition d'un groupe électrogène : les coupures de courant peuvent être nombreuses et très longues durant les mois les plus chauds, rendant la vie quotidienne difficile. Pour un groupe électrogène neuf (sans le montage), il vous en coûtera entre 900 000 et 1 200 000 CFA. C'est un investissement important mais presque indispensable et vous pourrez le revendre aisément à votre départ.

■ TRANSPORT, VEHICULE

La ville est très étendue, un moyen de transport est indispensable si l'on n'habite pas aux abords immédiats de l'établissement. Les taxis de couleur verte sont abordables (300 F CFA la petite course ; 2 500 F CFA de l'aéroport au centre-ville) et disponibles de jour comme de nuit. Il est rare d'avoir des taxis avec des compteurs, il est donc nécessaire de discuter le prix à l'avance. Des bus sillonnant la ville existent (SOTRACO) mais ils sont bondés aux heures de pointe. Il est possible de louer une voiture avec chauffeur (35 000 F CFA par jour pour une voiture de tourisme, 65 000 F CFA pour un 4x4). Le scooter est plus pratique (400 000 F CFA) pour circuler en ville mais il faut faire preuve d'une très grande vigilance et porter le casque compte tenu des conditions de circulation. Les véhicules personnels sont vivement conseillés. L'assurance au tiers est obligatoire mais il est préférable de souscrire une assurance tous risques (coût moyen de 850 000 F CFA pour un 4x4).

Pièces généralement demandées lors des contrôles de police :

- Assurance à jour
- CCVA (visite technique)
- TVM (taxe de véhicule moteur) en fonction de la puissance du véhicule.
- Permis de conduire.

■ SECURITE

Comme dans toutes les grandes villes, des mesures de sécurité élémentaires et de bon sens s'imposent. Il convient d'éviter certains quartiers et les lieux de rassemblement et d'emporter avec soi lors des déplacements en soirée de fortes sommes d'argent ou une carte bancaire.

Des gardiens assurent la sécurité des bâtiments publics, des entreprises privées, des immeubles et des villas de particuliers. Choisir de préférence un logement dans un quartier sécurisé. Le Consulat rappelle régulièrement les consignes de prudence et joue un rôle de prévention (cambriolage dans certains quartiers, arnaques...).

Une vigilance accrue dans les lieux publics est rendue nécessaire dans les lieux publics depuis les attentats de janvier 2016, août 2017 et mars 2018. Il convient de se tenir régulièrement informé de la situation des Burkina Faso en consultant régulièrement le site de l'Ambassade.

■ ASPECTS SOCIOCULTURELS

A peine est-on arrivé dans un lieu, que fuse le « Bonne arrivée ! » plein d'enthousiasme et de chaleur. L'accueil est capital pour les Burkinabè, l'hospitalité est de mise. Le rire et le sourire sont les composantes essentielles de leur quotidien et ils les offrent comme un cadeau de bienvenue et de bienveillance en toutes circonstances. Une mosaïque ethnique impressionnante (une soixantaine de peuples) mais une cohabitation pacifique. Respect de la laïcité.

■ FORMALITES ADMINISTRATIVES (AUTORITES CONSULAIRES ET NATIONALES)

- L'inscription au registre des Français établis hors de France est une formalité administrative simple et utile. Elle permet d'accomplir des démarches administratives :
 - Demande de carte nationale d'identité, de passeport, de bourses scolaires... ;
 - De s'inscrire sur la liste électorale consulaire ;
 - De bénéficier de tarifs de chancellerie moins élevés ;
 - D'intégrer automatiquement le plan de sécurité du consulat, et faciliter l'action du consulat s'il doit vous être porté assistance, et de prouver aux autorités locales que vous êtes placé(e) sous la protection du consulat (délivrance d'une carte consulaire)
 - De recevoir des informations du consulat.
- Elle n'est pas obligatoire, mais elle est vivement recommandée. Comment procéder ?
 - Vous pouvez vous inscrire directement auprès du service de l'administration des Français aux heures d'ouverture au public.
 - Vous pouvez vous inscrire par courrier électronique : **cad.ouagadougou-fslt@diplomatie.gouv.fr**, en voyant une demande par télécopie : + (226) 25 49 66 19 ou par voie postale (Consulat de France à Ouagadougou - 01 BP 109 Ouagadougou 01 Burkina Faso)
- Pour pouvoir être inscrit au registre des Français établis hors de France, il faut justifier à la fois de son identité, de sa nationalité française et de sa résidence dans la circonscription consulaire. Sont donc nécessaires pour s'inscrire au registre :

- Le passeport français (ou tout autre document permettant de vous identifier)
- Un justificatif de résidence (visa de résidence de plus de 6 mois, bail de location, contrat de travail, facture d'électricité, de gaz, de téléphone...)
- Le formulaire d'inscription rempli et accompagné d'une photographie d'identité.

En cas d'inscription par voie électronique, par télécopie ou par voie postale, la présentation des originaux de ces justificatifs vous sera réclamée lors de démarches administratives (demande de carte nationale d'identité, demande de passeport...).

■ Aspects professionnels

■ VISITE DE LA CLASSE ET DE L'ETABLISSEMENT

La visite de l'établissement sera assurée par des membres de l'équipe de direction et/ou par des enseignants volontaires.

■ ENTRETIEN AVEC LA DIRECTION ET LES AUTRES MEMBRES DE L'ADMINISTRATION

Un entretien aura lieu avec la direction pour évoquer plus précisément les aspects qui vous intéressent, répondre aux questions pratiques et vous aider dans vos démarches administratives et autres.

■ FONCTIONNEMENTS SPECIFIQUES A L'ETABLISSEMENT

Le primaire comme le secondaire fonctionnent en « journée continue ».

Ecole Lycée	MATIN		Activités Pédagogiques complémentaires
Lundi	7 h 30 7 h 20	11 h 30 14 h 15	11h 30 à 12 h 30 14h 30 à 16h 30
Mardi	7 h 30 7 h 20	11 h 30 14 h 15	
Mercredi	7 h 30 7 h 20	11 h 30 14 h 15	
Jeudi	7 h 30 7 h 20	11 h 30 14 h 15	
Vendredi	7 h 30 7 h 20	11 h 30 14 h 15	

■ ASPECTS PRATIQUES

Les clés de salle sont remises lors de la première visite dans l'établissement.

Les documents essentiels au bon fonctionnement dans l'établissement sont envoyés avant la prise de poste (règlement intérieur, projet d'école, calendrier scolaire, plannings divers...).

■ INSPECTION PRIMAIRE

Basé à Dakar, le bureau de l'Inspection des écoles françaises d'Afrique Occidentale fait porter son action sur les écoles primaires dans 7 pays : la Mauritanie, le Cap-Vert, le Sénégal, la Gambie, le Mali, la Guinée et le Burkina Faso.

Toutes homologuées par le ministère français de l'Education Nationale, ces écoles accueillent près de 11 000 élèves de la maternelle et de l'élémentaire dans le cadre des textes et programmes français d'enseignement. Leurs enseignants bénéficient d'une évaluation régulière et ont la possibilité de participer à des stages de formation continue mis en place, à Dakar, dans le cadre du partenariat avec l'Académie de Normandie.

Ces établissements scolarisent des enfants de très nombreuses nationalités. Certains de ces établissements sont gérés directement par l'A.E.F.E, d'autres le sont par des Associations de Parents d'Elèves ou des congrégations religieuses ayant signé une convention avec l'agence, d'autres enfin, simplement homologués, ont signé la *charte de l'enseignement français à l'étranger* et un accord de partenariat avec *l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger*.

Marqué, comme on le voit, par une forte diversité, l'ensemble des établissements en Afrique de l'Ouest n'en constitue pas moins un réseau d'écoles et d'enseignants fédérés dans des actions communes tant au niveau de projets culturels et pédagogiques que de l'élaboration du plan de formation continue.

Le site de l'Inspection (www.ipefdakar.org) se donne pour mission de fournir les informations relatives à l'actualité des écoles de la zone. Mais il se veut être, avant tout, un outil d'information et de formation, un lieu d'échanges aussi, au service des enseignants. Il contribue ainsi au renforcement de la cohésion du réseau en rapprochant les nombreux acteurs qui le font vivre au quotidien, qu'ils soient personnels de l'éducation ou non.

Monsieur Jacques HOUDOIN, Inspecteur de l'Education Nationale en résidence à DAKAR

Mail : ipef.secr@lyceemermozdakar.org / Tél. : (221) 33 890 89 24

Madame Martine WAGHA, Secrétaire de l'inspection

Mail : ipef.secr@lyceemermozdakar.org / Tél. : (221) 33 860 89 25

Monsieur Emmanuelle VARA, Conseillère Pédagogique auprès de l'IEN

Mail : cpaien.ao.dakar@aefe.fr / Téléphone : (221) 33 860 57 73

■ **INSPECTION SECONDAIRE**

Une équipe d'IA-IPR (inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux) pour l'enseignement secondaire (de la sixième à la terminale) est chargée de mission auprès de l'Agence et est basée au siège. Les spécialités de cette équipe d'IA-IPR : éducation physique et sportive, français et lettres, histoire et géographie, langues, mathématiques, sciences de la vie et de la Terre, sciences physiques, vie scolaire.

Le suivi assuré par ces inspecteurs auprès des enseignants du réseau peut prendre plusieurs formes :

- Visites-conseil (individuelles ou collectives) des enseignants expatriés et résidents,
 - Participation au recrutement des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique,
 - Visites-conseil des enseignants sous contrat local,
 - Réunions d'animation pédagogique qui permettent souvent de regrouper des enseignants de disciplines voisines (sciences et technologie, sciences humaines et langues par exemple) et de renforcer la dynamique d'équipe dans les établissements,
 - Actions de formation qui portent essentiellement sur l'actualité des disciplines et des examens.
- Par ailleurs, chacun des IA-IPR est référent d'une zone précise du monde. Pour la ZAO, il s'agit de M. Bruno MERY, IA-IPR d'EPS. Dans ce cadre, ils sont des interlocuteurs privilégiés des chefs d'établissement. Ils assurent la mise en œuvre, l'encadrement et l'évaluation de la politique pédagogique de l'Agence, notamment à travers les plans de formation continue des personnels (PFCP)

■ **SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE**

Le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France est le service responsable de l'instruction, de la mise en œuvre et de l'animation des programmes de coopération culturelle, scientifique et technique. A ce titre, il gère les moyens de coopération (assistance technique, FSD, bourses, etc.) et travaille en étroite collaboration avec l'Agence Française de Développement. Le

SCAC est aussi l'interlocuteur privilégié des bailleurs de fonds qui interviennent dans le pays en matière de coopération.

La cheffe de service, Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC), est chargée, sous l'autorité de l'Ambassadeur de France, de mettre en œuvre les actions de coopération entre la France et le pays d'accueil. Il peut avoir pour adjoints un conseiller culturel et/ou un ou plusieurs Attachés de coopération. En outre, la présence d'Assistants Techniques (AT) au sein des institutions partenaires dans la plupart de ces secteurs, renforce les capacités de mise en œuvre de la politique de coopération.

Le Conseiller de coopération et d'action culturelle a la responsabilité du suivi du réseau des établissements scolaires français au Burkina Faso. Pour l'année scolaire 2021-2022, il s'agit de Mme Laurence ARNOUX.

FORMATION CONTINUE ET PROJETS DE ZONE

Un Plan de Formation Continue des Personnels est élaboré chaque année à partir des orientations du ministère de l'Education nationale, de l'AEFE et des besoins exprimés dans les établissements et des observations menées par l'Inspection. La quasi-totalité des stages se déroule sur les pôles de Dakar. La procédure de consultation des stages et d'inscription est communiquée par le lycée.

Une cellule de formation, au sein de chacun des établissements de la zone, est chargée d'établir la synthèse des vœux exprimés avant le séminaire des chefs d'établissement et des directeurs d'école. Elle constitue également, en début d'année scolaire, la liste des préinscriptions aux stages.

Différents projets de zone fédèrent les établissements du primaire dans les domaines de la maîtrise de la langue, de la technologie, des arts visuels et de la danse contemporaine. Voir sur le site www.ipefdakar.org. Pour le secondaire, il est conseillé de se référer directement au site de l'AEFE : <http://www.aefe.fr/pedagogie/politique-pedagogique/pilotage-pedagogique>

ANNEXE : CONTACTS

DANS LA VILLE...

<i>Nom</i>	<i>Contacts téléphoniques</i>	<i>Adresse électronique ou site</i>
Ambassade de France	(00 226) 25 49 66 10	www.ambafrance-bf.org
Consulat de France	(00 226) 25 49 66 10	www.ambafrance-bf.org
Service de Coopération et d'Action Culturelle	(00 226) 25 49 66 10	cad.ouagadougou-amba@diplomatie.gouv.fr
Attaché culturel- Institut français	(00 226) 25 30 60 97	direction-ouaga@institutfrancais-burkinafaso.com
Centre Médical International (CMI)	(00 226) 25 30 66 07	www.ambafrance-bf.org/Le-Centre-Medical-International
Aéroport	(00 226) 25 30 65 15 (00 226) 25 30 78 48	www.aeroport-ouagadougou.com

DANS L'ETABLISSEMENT...

<i>Noms</i>	<i>Contacts téléphoniques</i>	<i>Adresse électronique ou site</i>
<i>Chef d'établissement</i>		
Dalila MESSGHEM	25 31 27 63	lycee.saintexuperybf@gmail.com
<i>Autres contacts</i>		
Cyril Aubert	25.31.27.63	proviseur-adjoint@lfse.org
Jean-Luc BROUDOYX	25.33.32.40	directeur.primaire@lfse.org
Laura MARLIERE	25.31.27.63	daf.saintexupery@gmail.com
Secrétariat du primaire	25.33.32.40	secretariat.primaire@lfse.org
Secrétariat du lycée	25.31.27.63	secretariat.lycee@lfse.org

DIVERS...

<i>Noms</i>	<i>Contacts téléphoniques</i>	<i>Adresse électronique ou site</i>
AEFE	Paris : 01 53 69 30 90 Nantes : 02 51 77 29 03	http://www.aefe.fr
IA-IPR de zone		bruno.mery@diplomatie.gouv.fr
Aéroports de Paris	39 50	http://www.aeroportsdeparis.fr
Air France	36 54	http://www.airfrance.fr
Ambassade Burkina Faso (France) 159 Bd Haussmann 75008, Paris	01 43 59 90 63	http://www.ambaburkina-fr.org
Inspection des écoles françaises d'Afrique occidentale, Dakar Secrétariat : Martine WAGHA	(00 221) 33 860 89 25	ipef.secr@lyceemermozdakar.org
Jacques HOUDOIN, IEN Dakar	(00 221) 33 860 89 25	ipef.ien@lyceemermozdakar.org
Emmanuelle VARO, Conseillère pédagogique Dakar	(00 221) 33 860 89 25	cpaien.ao.dakar@aefe.fr
Caroline CORNET Conseillère pédagogique Abidjan	(00 225) 20 30 02 15	ipef.cpabidjan2014@gmail.com